

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEWEST

RUHENGERRI, le 23 Avril 1952.-
de

N° 984 / JUSTICE 4.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden :
nummer en dagtekening.

Réponse au n° _____
Antwoord op n° _____

du _____ 19_____
van _____

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Doléances KAPITENI.-

Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre n° 2705/D.
9 - 785/W. du 9 avril 1952, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

Le nommé KAPITENI, Christophe, détenu à la prison de Ruhengeri fut affecté au cours du mois de février dans une équipe de prisonniers pour décharger un camion appartenant à l'Uganda Roadways, ce suite à l'accord verbal donné par Monsieur le Résident du Ruanda.

Je me souviens que le détenu Kapiteni fut blessé au doigt ce jour là et que je l'envoyai à l'hôpital pour se faire soigner.

Monsieur Poelaert, représentant de la société "Uganda Roadways", lequel réside à Kisenyi accepte de verser à titre d'indemnité une certaine somme que vous voudrez bien déterminer.

Je n'ai pas cru nécessaire d'avertir Monsieur l'Administrateur du Territoire aux fins de faire établir les déclarations d'accident de travail vu que Monsieur Poelaert m'avait certifié qu'il ferait le nécessaire.

Je vous prie de trouver en annexe, le certificat médical établi par le Médecin de l'hôpital de Ruhengeri, le Docteur Marneffe.-

LE GARDIEN DE PRISON, D. NE VEJANS,-

A Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi
de & à

I R U M U .-

DJ/E.

PARQUET DU KUBALI ITURI

Congo Belge

IRUMU

, le 9 Avril 1952
de

BELGISCH-CONGO

N° 2.705/ D. 9-765/W

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Doléances - KAPITENI

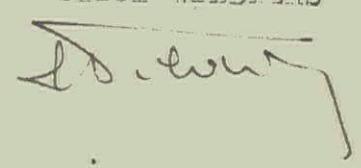
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé KAPITENI, Christophe, fils de Katanzabo et de Kalomeka, village Ngezi, chefferie Sole-niama, territoire de Bunia, libéré de la prison de RUHE6 NGERI, le 15 mars 1952, déclare que pendant sa détention à la prison susdite, notamment le 20 février 1952, il a été amputé de la première phalange de l'index droit ce suite à un accident de travail.

KAPITENI se serait plaint au Gardien au moment de sa libération; celui-ci lui aurait déclaré qu'il s'occuperait de l'affaire.

Puis-je vous demander ce qu'il y a de vrai dans ces déclarations.

Le Substitut du Procureur du Roi, -
Emiel WILDJERS

A Monsieur l'Administrateur Territorial
à RUHENGRI. -



Just. 4
le 22/4/52
no. 22/4/52